

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Table des matières

1- LOI DE FINANCES 2020	2
2- DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4
3- RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5
4- EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	6
5- EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE	7
6- EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT.....	9
7- RATIOS DE COMPARAISON.....	10
8- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES.....	11
9- EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL	12
10- TABLEAU PREVISIONNEL DE LA DETTE ET DE SON ANNUITE.....	21
11- INVESTISSEMENTS 2020	23
12- ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES	25
13- PROSPECTIVE.....	30
14- BUDGET ANNEXE EAU 2020.....	31

1- Loi de Finances 2020

Introduction :

Contexte

En 2020, le déficit public de la France devrait être de 2,2% du PIB contre 3,1% cette année. La France devrait donc passer sous le seuil de Maastricht de 3%. Cependant, ces prévisions enregistrent une dégradation par rapport à l'objectif initial de réduction des déficits publics du gouvernement.

Le bloc local sera encore une fois appelé à participer à diminuer ce déficit global, à travers les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette. Le déficit de l'Etat seul devrait l'an prochain rester à des niveaux extrêmement élevés à 93,1 milliards d'euros contre 67,7 en 2017.

Loi de finances 2020

Les dispositions principales de cette loi de finances concernant les collectivités sont sans aucun doute la poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH).

Pour les 80% des ménages français les plus modestes, le dégrèvement sera en 2020 de 100% de leur taxe d'habitation. Pour les 20% de foyers les plus aisés, le même système de disparition progressif sera mis en place (30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023).

Dès 2021, la taxe d'habitation sera supprimée pour les communes. La loi de finances pour 2020 indique les modalités de remplacement de la taxe d'habitation à compter de 2021.

En effet, il est maintenant connu que la taxe d'habitation sera remplacée pour les communes par la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements avec un système de minoration/majoration pour atteindre la perte de TH de la commune.

Le montant compensé de Taxe d'Habitation est calculé en prenant les bases de TH 2020 (revalorisées de 0,9% par rapport à 2019) multipliées par le taux de TH de 2017. Ainsi les hausses réalisées après 2017 ne sont plus prises en compte.

Pour Riedisheim, la perte de TH s'élève à 3 554 790€ la ressource nouvelle de TFPB du département représente 1 840 912€. La commune sera donc compensée avec un coefficient correcteur de 1,38366689433.

Ce correcteur évoluera avec les bases fiscales de la TFPB. Cependant, avec l'évolution de la démographie, l'Etat devra tous les ans compenser un peu plus l'écart entre les communes compensées et contributrices.

Par ailleurs, cette réforme bouleverse les indicateurs financiers et fiscaux (potentiel financier, effort fiscal, etc...) usuellement utilisés pour le calcul de la DGF, des subventions et autres participations.

Transfert de compétence

La compétence eau sera transférée à l'agglomération au 1^{er} janvier 2020. Cependant, la loi «Engagement et proximité » qui devrait être votée avant la fin de l'année va introduire une période transitoire de 6 mois durant laquelle m2A aura à déterminer si l'agglomération exerce directement la compétence ou la subdélègue. Cela signifie que la ville votera un budget annexe de l'eau pour 2020 malgré le transfert de compétence.

2- Dépenses réelles de fonctionnement

	R 2018	B 2019	R 2019*	P 2020
Dépenses de fonctionnement - Détail				
011 - Charges à caractère général	2 586 688	2 550 000	2 400 000	2 560 000
012 - Charges de personnel	4 731 128	4 800 000	4 750 000	4 780 000
014 - Atténuations de produits	267 288	275 000	270 000	280 000
022 - Dépenses imprévues	0	150 000	0	150 000
65 - Autres charges de gestion courante	906 401	1 280 000	1 270 000	1 440 000
657 - Subventions	436 887	610 200	610 000	635 000
66 - Charges financières	346 864	330 000	330 000	310 000
67 - Charges exceptionnelles	17 554	22 000	15 000	22 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 855 923	9 407 000	9 035 000	9 542 000
<i>Variation par rapport à l'année précédente</i>	+0,82%	-0,05%	+2,02%	+1,44%

*Les données présentées pour le réalisé 2019 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par le total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les amortissements et les écritures d'ordre concernant les cessions d'actifs (constatations de plus ou moins-values).

Les taux de réalisation sont cette année encore très bons. Pour les postes les plus importants, d'après nos estimations nous devrions dépasser les 95% de réalisation. L'évolution de nos dépenses de fonctionnement est en grande partie due à des systèmes de transfert avec le SCIN, sans ces dépenses refacturées, l'augmentation est restreinte à +1,12% ce qui correspond au cadre de l'évolution imposée aux grandes collectivités par l'Etat. Les propositions faites pour 2020, correspondent, comme l'année précédente, à une quasi-stabilité.

Un transfert de crédit est opéré entre les frais de personnel et les autres charges de gestion courante en 2020 dans le cadre du transfert de compétence et d'agents au SCIN. Pour 2019, une décision modificative retrace ces transferts pour un paiement des frais du SCIN.

3- Recettes réelles de fonctionnement

	R 2018	B 2019	R 2019	P 2020
Recettes de fonctionnement - Détail				
73 - Impôts et taxes	8 162 676	8 200 000	8 250 000	8 180 000
<i>Produit fiscal</i>	6 082 704	6 262 030	NC	6 350 000
7321 - Reversements de fiscalité EPCI	724 889	724 889	NC	724 889
7325 - FPIC	159 184	109 000	NC	0
73 - Autres produits fiscaux	1 195 899	1 104 081	NC	1 135 111
Dont 7323 FNGIR	412 978	413 294	NC	413 294
74 - Dotations et participations	1 932 665	1 920 000	1 920 000	1 980 000
741 - Dotations globales forfaitaire	1 283 357	1 221 651	NC	1 106 000
748 - Compensations fiscales	636 182	592 233	NC	668 500
74 - Autres participations et subventions	13 126	106 116	NC	5 500
70 - Produits des services	521 111	385 000	350 000	400 000
75 - Autres produits de gestion courante	721 808	758 000	720 000	760 000
013 - Atténuations de charges	54 150	25 000	211 432	40 000
76 - Produits financiers	243	0	228	0
77 - Produits exceptionnels	128 688	35 000	229 475	180 000
775 - Produits des cessions	25 000	0	180 000	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 521 341	11 323 000	11 681 135	11 540 000
<i>Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)</i>	11 496 341	11 323 000	11 501 135	11 540 000
<i>Variation par rapport à l'année précédente (hors cession)</i>	+4,03%	+2,94%	+2,43%	+1,92%

Les données présentées pour 2019 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par le total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits l'excédent ordinaire reporté et les écritures d'ordre.

Les atténuations de charges (remboursement de salaires par les assurances en cas d'absence prolongée) ont connu un pic important en 2019 du fait du rattrapage de paiement en retard de l'assureur.

Les recettes de fonctionnement sont relativement stables en 2020 :

- les bases d'impositions devraient augmenter de 0,9% dans la loi de finances
- La DGF poursuit sa baisse avec la dernière année de sortie de la DSU
- FPIC disparaît après la dernière année de sortie du dispositif
- De nouveaux services aux usagers (salles, extrascolaire)
- Un legs de 150k€ en produit exceptionnel.

4- Evolution de l'autofinancement

	R 2018	B 2019	R 2019	P 2020
Capacité d'Autofinancement Brute	2 665 418	1 916 000	2 646 135	1 998 000
<i>Capacité d'Autofinancement Brute (hors cession)</i>	<i>2 640 418</i>	<i>1 916 000</i>	<i>2 466 135</i>	<i>1 998 000</i>
<i>Ratio EB</i>	<i>23,13%</i>	<i>16,92%</i>	<i>21,44%</i>	<i>17,31%</i>
Remboursement du capital de la dette	643 720	675 000	665 000	730 000
Capacité d'Autofinancement Nette	2 021 698	1 241 000	1 981 135	1 268 000
<i>Capacité d'Autofinancement Nette (hors cession)</i>	<i>1 996 699</i>	<i>1 241 000</i>	<i>1 801 135</i>	<i>1 268 000</i>
<i>Ratio EN</i>	<i>17,37%</i>	<i>10,96%</i>	<i>15,66%</i>	<i>10,99%</i>

Les données présentées pour 2019 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois retranché le remboursement du capital de la dette, on obtient la capacité d'autofinancement nette qui représente la contribution, dégagée par la section de fonctionnement, à la réalisation des investissements.

Les efforts réalisés pour stabiliser les dépenses et la dynamique de nos recettes permettent de maintenir notre épargne malgré la maturité de notre dette.

Nous dégageons ainsi un autofinancement relativement important nous permettant de maintenir un niveau d'investissement élevé.

5- Evolution de la fiscalité locale

	2018	2019	2020
Taxe d'Habitation			
Base imposable	21 529 909	22 335 351	22 536 369
Evolution forfaitaire	1,20%	2,20%	0,90%
Evolution physique	0,25%	1,54%	
Variation Taux	0%	0%	0%
Taux	15,84%	15,84%	15,84%
Produit	3 411 306 €	3 538 925 €	3 570 775 €

	2018	2019	2020
Taxe Foncière Bâties			
Base imposable	13 960 959	14 489 000	14 619 401
Evolution forfaitaire	1,20%	2,20%	0,90%
Evolution physique	0,91%	1,58%	
Variation Taux	0%	0%	0%
Taux	18,81%	18,81%	18,81%
Produit	2 625 428 €	2 724 729 €	2 749 251 €

	2018	2019	2020
Taxe Foncière Non Bâties			
Base imposable	44 326	52 100	52 569
Evolution forfaitaire	1,20%	2,20%	0,90%
Evolution physique	-11,18%	15,34%	
Variation Taux	0%	0%	0%
Taux	55,13%	55,13%	55,13%
Produit	24 435 €	28 720 €	28 979 €

Produit total des 3 taxes

6 061 169

6 292 374

6 349 005

La dynamique fiscale pour l'exercice 2019 a été très bonne, outre l'évolution forfaitaire des bases, une augmentation physique a permis d'accroître les ressources. Pour l'hypothèse 2020, seule la variation forfaitaire de 0,9% a été appliquée.

Pour mémoire, en 2020, 80% des ménages français seront totalement exonérés de Taxe d'Habitation. Cette dernière sera ensuite supprimée en 2021 et remplacée par un transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département. Ce changement ne permettant pas de compenser la perte financière pour Riedisheim, l'Etat viendra abonder cette nouvelle recette en y appliquant un coefficient correcteur.

	Avant réforme			Après réforme			
	TH (1)	TFPB ville (2)	TH + TFPB (1+2)	TFPB départ (3)	TFPB ville (2+3)	Coefficient correcteur (1+2)/(2+3)	TFPB après coefficient (4)
Riedisheim	3 554 790	2 626 187	6 180 977	1 840 912	4 467 099	1,38366689433	6 180 977

6- Evolution des dotations de l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 038 537 €	1 026 494 €	1 014 176 €
DSU*	128 829 €	85 886 €	0 €
DNP*	115 991 €	104 392 €	93 953 €
DGF totale	1 283 357 €	1 216 772 €	1 108 129 €

*DSU = Dotation de Solidarité Urbaine

*DNP = Dotation Nationale de Péréquation

La DGF est passée de 2 221 792€ en 2013 avant les coupes de l'Etat à 1 345 438€ en 2017 à la fin de ces coupes. Cela représente une diminution de 39,44% en 4 ans. En cumulé la perte pour la commune représente 2 237 929€ sur ces 4 années et elle continue de perdre 876K€ par an par rapport à 2013.

Les lois de Finances successives depuis lors maintiennent les crédits de la DGF en l'état mais cette dernière doit absorber en son sein la hausse de la péréquation (DSU/DSR). Entre 2017 et 2019, notre dotation forfaitaire a donc encore été minorée de 4% soit une perte annuelle de plus de 40k€.

Par ailleurs, nous sommes sortis en 2017 du dispositif de la DSU. La ville a bénéficié d'un échelonnement de sa perte jusqu'en 2020 où nous ne l'a touchons plus du tout. La DNP quant à elle poursuit sa baisse (plus de 10% par an).

7- Ratios de comparaison

	2017	2018	2019	2020
	Moyenne	VdR	VdR	VdR
Population	10-20k	12 513	12 658	12 658
DRF / pop	1 095	708	714	754
Impôts / pop	566	486	495	502
Impôts / pop (+/- reversements)	789	544	552	559
RRF / pop	1 284	921	923	911
Dépenses d'équipement / pop	280	266	384	616
CRD / pop	907	720	659	776
DGF / pop	177	103	97	87
Dépenses personnel / DRF	59,5%	53,42%	51,88%	50,09%
DRF+remb K / RRF	92,3%	82,31%	82,20%	89,01%
Dépenses d'équipement / RRF	21,8%	28,84%	36,25%	72,34%
CRD / RRF	70,6%	78,2%	71,44%	85,09%

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

Pop : Population

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

CRD : Capital Restant Dû

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

Rem K : Remboursement en capital de l'année

8- Subventions et participations versées

Bénéficiaire	Montant versé 2019	Proposition 2020
UNION associations	98 400€	98 400€
UNION fonctionnement	10 000€	10 000€
UNION extrascolaire	10 000€	0€
UNION manifestation	20 000€	20 000€
Amicale du personnel	23 000€	23 000€
Musique Municipale	91 000€	91 000€
Salon international de la photo	5 000€	5 000€
Subvention aux parents d'élèves	572€	1 500€
Mosaïque	1 600€	1 600€
Jeunes licenciés	3 000€	4 000€
UNSS	1 000€	2 500€
CCAS	120 000€	120 000€
Foyers clubs courte échelle ALSH	141 015€	145 000€
Foyers clubs espace jeunes	56 512€	60 000€
Classes de découverte élémentaires Riedisheim	6 912€	18 600€
Classes de découverte collèges Riedisheim	5 849€	6 800€
UDSP	640€	800€
Subventions exceptionnelles	3 913€	20 000€
Total subventions	598 413€	628 200€
Collège St Ursule	20 828€	23 500€
SDIS	193 595€	185 000€
Brigades vertes	28 285€	28 500€
Service numérique M2A	3 145€	3 700€
Total participations	245 853€	240 700€

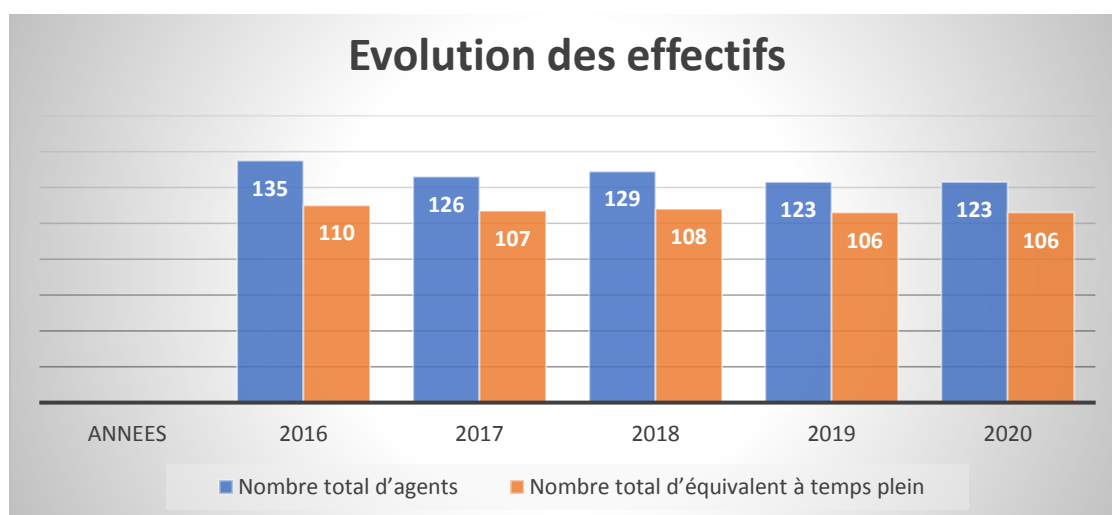
9- Evolution des charges de personnel

- 1) Pour l'année 2020, les éléments de rémunération qui figurent dans le budget primitif de cette année tiennent compte de la situation statutaire de l'ensemble du personnel actuellement en poste au plan des effectifs de la Ville. La durée hebdomadaire de travail au sein de la collectivité est de 35 heures.

Dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, publiée au Journal officiel le 7 août 2019, la Ville va engager une réflexion sur le temps de travail et actualiser l'accord sur le temps de travail du 12 décembre 2001.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la masse salariale des années 2016 à 2019, les prévisions pour 2020, ainsi que les effectifs du personnel et leur évolution pour ces années :

ANNEES	MASSE SALARIALE	EVOLUTION	Nombre total d'agents	Nombre d'agents à temps complet	Agents à temps partiel ou non complet		Nombre total d'équivalent à temps plein
					Nombre d'agents	Equivalents temps plein	
2016	4.653.829,32 €	0,47 %	135 dont	81	54	29	110
2017	4.590.407,33 €	-1,37 %	126 dont	81	45	26	107
2018	4.568.422,96 €	-0,48 %	129 dont	82	47	26	108
2019	4.571.501,43 €	-0,07 %	123 dont	83	40	23	106
2020	4.522.000,00 €	-1,09 %	123 dont	83	40	23	106



GRADE	DEPARTS EN RETRAITE	DATE
A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	1	1 ^{er} décembre 2019
TOTAL	1	

GRADE	DEPARTS POUR MUTATION	DATE
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	15 mai 2019
ATSEM principal de 2 ^e classe	1	1 ^{er} septembre 2019
TOTAL	2	

GRADE	DEPARTS (Diverses raisons)	DATE
Adjoint technique service espaces verts	1	9 février 2019
Adjoint technique service espaces verts	1	28 mars 2019
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1 ^{er} mai 2019
Technicien principal de 2 ^e classe	1	1 ^{er} mai 2019
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	1 ^{er} mai 2019
Attaché, chargé de mission démocratie participative	1	1 ^{er} juin 2019
Apprenti au service des espaces verts	1	1 ^{er} juin 2019
Adjoint technique service espaces verts	1	31 août 2019
Adjoint technique chauffagiste sanitaire	1	22 septembre 2019
Attaché contractuelle du SAJES	1	1 ^{er} octobre 2019
Adjoint technique (ménage Mermoz)	1	29 octobre 2019
Adjoint administratif service des Finances	1	1 ^{er} décembre 2019
TOTAL	12	

- 1 licenciement suite à non autorisation d'exercer une activité accessoire par l'employeur principal, à compter du 1^{er} janvier 2019 (adjoint d'animation)
- 1 radiation des cadres pour limite d'âge à compter du 1^{er} octobre 2019 (adjoint d'animation)

GRADE	RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS	DATE
Adjoint technique service des espaces verts	1	1 ^{er} février 2019
Adjoint technique service des espaces verts saisonnier	3	15 avril 2019 pour 6 mois
Adjoint administratif accueil général de la mairie	1	1 ^{er} juillet 2019
Adjoint administratif services des finances et des marchés publics	1	15 juillet 2019
Adjoint technique service des espaces verts	1	8 juillet 2019
Adjoint technique service des espaces verts	1	9 juillet 2019
Attaché, chargé de mission démocratie participative	1	1 ^{er} août 2019
Adjoint administratif service l'urbanisme	1	6 août 2019
Adjoint technique service des espaces verts	1	19 août 2019
Adjoint technique service des espaces verts	1	22 août 2019
ATSEM principal de 2 ^e classe école Clemenceau	1	14 novembre 2019
Adjoint administratif services des finances et des marchés publics	1	1 ^{er} décembre 2019
TOTAL	14	

GRADE	RECRUTEMENT PAR MUTATION/DETACHEMENT	DATE
ATSEM principal de 2 ^e classe à l'école des Violettes	1	1 ^{er} janvier 2019
Reprise des agents de l'Union des Associations	5	1 ^{er} janvier 2019
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe aux ressources humaines	1	1 ^{er} février 2019
Gardien-brigadier de police municipale	1	1 ^{er} avril 2019
TOTAL	8	

- 1 agent en contrat d'apprentissage au service des espaces verts du 11 septembre 2017 au 31 mai 2019

GRADE	AGENTS EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES	DATE DE FIN DE DISPONIBILITE EN COURS

Agent social de 2 ^{ème} classe CCAS	1	1 ^{er} mars 2020
Adjoint technique espaces verts	1	15 février 2020
Adjoint administratif service communication	1	20 juin 2020
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe du SAJES	1	1 ^{er} juin 2020
Adjoint technique service voirie	1	1 ^{er} janvier 2021
Adjoint technique ménage école	1	1 ^{er} septembre 2020
TOTAL	6	

Il est à noter que les agents de service à temps non complet, de même que les A.T.S.E.M.S. contractuelles de la Ville assurent de manière régulière des heures complémentaires pour pallier les absences des agents en congé de maladie et/ou en congés, ou lors de modifications dans le temps de travail des A.T.S.E.M.S.

Au courant de l'année 2019, outre le départ à la retraite remplacé en interne momentanément du fait de la prise des congés restants, puis en externe pour le remplacement définitif, et les contrats non reconduits ou ayant pris fin à l'initiative des agents ou de la Ville, certaines dépenses supplémentaires ont eu un impact sur les frais de personnel, outre les recrutements cités ci-devant, entre autres les nominations après concours ou examens,, les avancements d'échelon et de grade, le versement des primes aux médaillés et de départ à la retraite ou les revalorisations du régime indemnitaire de collaborateurs.

Les avantages nature en 2019		
LIBELLE AVANTAGE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	MONTANT
Nourriture	2	1.314,35 €
Logement	2	3.015,24 €
Véhicule	1	1.036,08 €
TOTAL	5	5.365,67 €

Les heures supplémentaires :

LIBELLE HEURES	ANNEE 2017		ANNEE 2018		ANNEE 2019	
	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT

Heures complémentaires personnel titulaire à temps partiel	1 878 h 45	19.967,35 €	1 862 h 45	19.652,12 €	2 212 h 50	24.015,37 €
Heures supplémentaires (moins de 14 h)	1 226 h 45	19.758,41 €	932 h 00	15.054,35 €	1 876 h 25	28.984,68 €
Heures supplémentaires (plus de 14 h)	521 h 30	8.450,66 €	270 h 30	4.239,90 €	971 h 00	15.132,08 €
Heures supplémentaires (nuit)	302 h 30	9 973,58 €	355 h 00	11.445,32 €	230 h 50	8 106,91 €
Heures supplémentaires (dimanche, jour férié)	432 h 30	11.821,97 €	689 h 30	18.185,20 €	499 h 25	13 495 ,70 €
TOTAL GENERAL	4 362 h 00	69.971,97 €	4 109 h 45	68.576,89 €	5 776 h 50	89.734,74 €

Les jours d'absences pour maladie et autres :

TYPE D'ABSENCE	ANNEE 2017		ANNEE 2018		ANNEE 2019	
	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
Maladie ordinaire agents CNRACL	41	1364,50	34	981	22	897
Maladie ordinaire agents IRCANTEC	9	612,00	16	474,50	10	88
<i>SOUS TOTAL</i>		<i>1976,50</i>		<i>1455,50</i>		<i>985</i>
Accident de travail tous agents	15	662,00	6	480	7	485
Longue maladie tous agents	2	684,00	2	424	1	365
Enfant malade tous agents	13	12	12	90	12	29,50
Temps partiel thérapeutique	-	-	3	386	0	0
Congé de maternité	-	-	2	236	1	153
TOTAL GENERAL		3362,00		3071,50		2017,50
Taux d'absentéisme maladie ordinaire		8,14 %		5,99 %		4,06 %
Taux d'absentéisme tous types d'absence		13,84 %		12,64 %		8,32 %

La formation du personnel		
TOUS TYPES DE FORMATIONS CNFPT ET EN INTERNE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION
ANNEE 2016	44	154

ANNEE 2017	66	268
ANNEE 2018	52	226
ANNE 2019 dont ci-dessous :	103	175
<u>Formations organisées en intra par le CNFPT :</u>		
L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité : 5 agents de la Ville et des agents de Wittenheim (2 jours)		
- Charte Marianne (10 jours) : sensibilisation à l'accueil pour 90 agents (1 jour), formation accueil pour 20 agents (2 jours), accueil public handicapé pour 10 agents 2 jours), auditeurs internes qualité pour 10 agents (3jours)		
- Acquisition des compétences d'acteur, d'actrice en prévention des risques liés à l'activité physique (10 personnes sur 2 jours)		
- Les techniques de nettoyage mécanisé (18 agents, 2 jours en 2018 et 1 jour en 2019)		
<u>Préparations aux concours et examens :</u>		
3 agents		

Les formations internes :

- De secouriste sauveteur du travail (les 25 octobre 2018, 14 et 15 octobre 2019 et 28 et 29 octobre 2019),
- Le recyclage Sauveteurs Secouristes du Travail (les 30 avril, 6 mai, 14 mai et 17 septembre 2019),
- Incendie et accueil santé et sécurité des nouveaux recrutés (les 28 janvier et 7 mai 2019)
- Habilitation électrique

ont été dispensées par l'assistant de prévention de la Ville.

Les réunions d'informations et/ou de travail du personnel		
Formation logiciel Acrobat pour modification PDF	22 et 24 janvier 2019	Arnaud MATYSIAK
Formation syndicale suite aux élections professionnelles 2018	19 mars 2019	Syndicat Autonome

Journée de la convivialité	6 juin 2019	Aronde
Soupe de la convivialité	6 mars 2019 à midi au CTM	A l'initiative de M. Serge HAUSS
Mise en place du RIFSEEP, ateliers de travail pour les responsables de service	21 et 27 mars 2019	Cabinet KPMG
Déploiement de l'application SwELP	14 mai 2019	Société application SwELP Sentinel
Réunion d'information sur le cadre réglementaire du RIFSEEP	28 mai 2019	Syndicat Autonome
Découverte du livret « appelle-moi ma Biche »	13 et 18 juin 2019	Arnaud MATYSIAK
Réunion d'information sur le RIFSEEP suite au comité technique	24 juin 2019	Syndicat Autonome
Bien-être au travail – HappyCulteur/Facilitateur du bien- être au travail	2 juillet 2019	Mairie de Kingersheim (DGS, SAJES, RH)
Réunion du personnel sur le RIFSEEP et les congés	3 juillet 2019	H. NEMETT, M. BUCHERT, DGS et KPMG
Petits déjeuners de rentrée	3 septembre 2019	H. NEMETT
Consultation du personnel sur le RIFSEEP et la mise en place du CIA	9 octobre 2019	H. NEMETT, M. BUCHERT, DGS

Le Compte Epargne Temps mis en place le 01.12.2016 JOURS INDEMNISES ET/OU CONVERTIS RAFF (retraite) EN 2019			
CATEGORIE D'EMPLOI	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS	MONTANT INDEMNISE en 2019
A	7	237 jours ½	32.062,50 €
B	4	134 jours	12.060,00 €
C	3	19 jours ½	1.462,50 €
B Jours convertis RAFF	2	22 jours ½	1.063,13 €
TOTAL	16	413 jours ½	46.648,13 €

Mise en place de l'indemnité kilométrique VELO (à partir du 16 juillet 2018)		
Années / Nombre d'agents concernés	Nombre de kilomètres parcourus	Montant versé du 16.07 au 31.12.2018 (0,25 €/km)
2018/8 agents	2 984,97 kms	746,25 €

2019/8 agents	3 933,04 kms	983,30 €
---------------	--------------	----------

Fluctuations des effectifs en 2020

- Remplacements en cours :

GRADE	RECRUTEMENTS (nombre de postes)	DATE
A.T.S.E.M. par voie de mutation	1	1 ^{er} janvier 2019
Adjoint administratif accueil général de la mairie (suite à démission pour déménagement)	1	Recrutement en cours pour le 1 ^{er} mars 2020
Responsable du SAJES	1	Date de mutation non connue à ce jour
Chargé de mission démocratie participative (suite à démission)	1	Date de mutation non connue à ce jour
Adjoint technique service des espaces verts	1	Recrutement en cours
Chef d'équipe service des espaces verts	1	Recrutement en cours
Adjoint technique chauffage sanitaire	1	Recrutement en cours
Adjoint du patrimoine ou assistant du patrimoine	1	Recrutement à prévoir pour le 1 ^{er} juillet 2020

- Départs en retraite annoncés :

- Une adjointe administrative du service des marchés publics au 1^{er} mai 2020 (non remplacée, du fait de la fusion des services des finances et des marchés publics et du transfert de la voirie au SCIN)
- Une attachée de bibliothèque au 1^{er} juillet 2020, son remplacement s'effectuera par un recrutement d'un agent de catégorie C ou B

Compte tenu de l'état des effectifs actuels et des fluctuations énoncées, un montant total de 4.522.000.- € a été proposé au budget primitif de 2020.

Le logiciel de gestion des temps de la Société HOROQUARTZ, mis en place depuis le 1^{er} septembre 2018 pour la partie « badgeage », a évolué, au 1^{er} janvier 2019, avec la prise en compte, dans les compteurs, des absences et des congés. Il est envisagé d'étendre l'utilisation de ce logiciel aux ATSEMS et aux agents de service, non concernés à ce jour par la pointeuse.

La mise en place de la démarche Marianne a été engagée par la Ville courant 2018 et s'est poursuivie en 2019 avec la mise en place des formations à l'accueil pour la plupart des agents. Pour mener à bien cet important travail sur la qualité de l'accueil et du service, il a été procédé à la nomination de référents, d'un comité de pilotage et de quatre groupes de travail. Des agents auditeurs internes ont également été formés. Un premier audit interne a eu lieu au courant du 1^{er} semestre 2019. Il préfigurait l'audit externe mené par l'organisme certificateur AFNOR, du 12 au 14 novembre 2019. Cet auditeur a été présent physiquement dans la collectivité pour interroger les divers services. Les éléments positifs déjà relevés dans son rapport devraient permettre aux services de la ville d'obtenir le label Marianne. La collectivité va poursuivre ses efforts d'adaptation de ses locaux et de ses services afin de conforter ce label.

Le prélèvement à la source, mis en place au 1^{er} janvier 2019, est opérationnel pour l'ensemble des agents de la Ville.

Un accompagnement, tout au long du 1^{er} semestre 2019, a été signé avec le Cabinet K.P.M.G. pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouvel outil indemnitare de référence a vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes et sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des agents, après l'organisation de plusieurs réunions d'informations et de travail, le Comité technique a émis son avis quant à la mise en place du RIFSEEP, tant sur la partie IFSE que sur la partie CIA.

10-Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité

Dette sur le mandat en cours et le prochain mandat

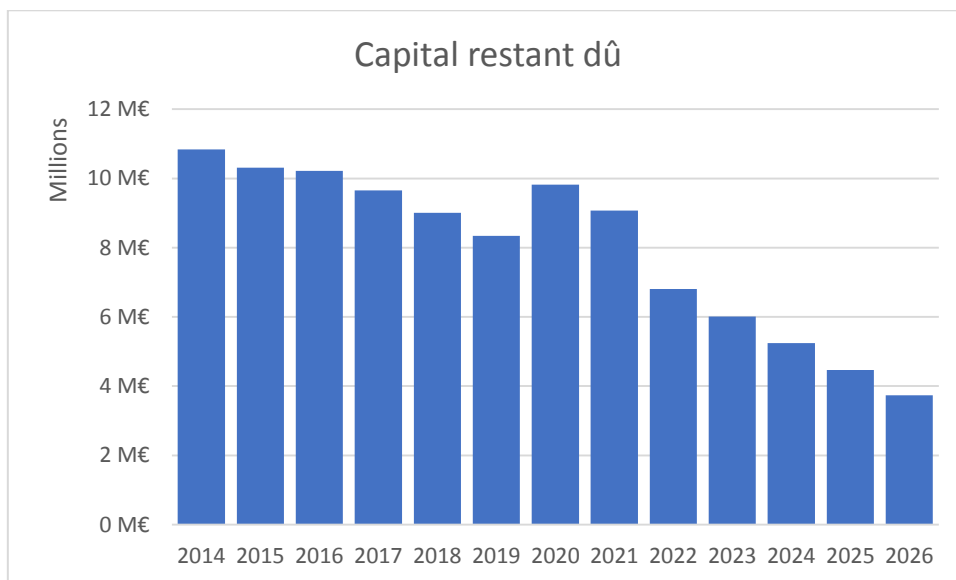
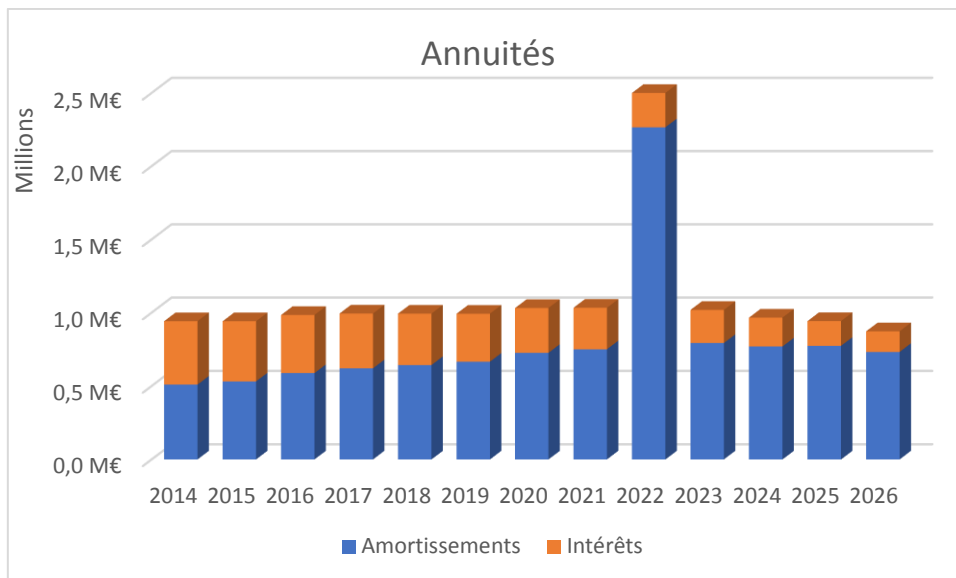
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	510 086	432 035	942 121	10 840 526
2015	531 414	410 053	941 467	10 309 111
2016	588 483	395 749	984 232	10 220 629
2017	620 572	373 748	994 320	9 654 056
2018	642 779	350 925	993 704	9 011 277
2019	665 943	327 145	993 088	8 345 334
2020	725 995	305 800	1 031 795	9 819 339
2021	750 311	283 089	1 033 400	9 069 028
2022	2 265 803	255 832	2 521 635	6 803 225
2023	793 231	225 549	1 018 781	6 009 994
2024	769 351	196 892	966 244	5 240 643
2025	774 045	168 728	942 773	4 466 598
2026	731 986	140 817	872 803	3 734 612

En 2019, un emprunt de 700k€ a été contracté sur 20 ans au taux fixe de 0,68%. Par ailleurs, un prêt relais de 1,5M€ a été contracté pour une durée de 3 ans au taux de 0,14%. Le remboursement du prêt relais prévu en 2022 explique l'importance de l'amortissement cette année. Le remboursement pourra cependant se faire au fur et à mesure des rentrées de subvention et FCTVA sans indemnité.

Ratio de capacité de remboursement de la dette :

En cours de la dette / Epargne brute

	En cours	EB	remb
2018	9 011 277	2 665 418	3,4 ans
2019	8 345 334	2 646 135	3,1 ans
2020	9 819 339	1 998 000	4,9 ans
Objectif maximum fixé par l'Etat			12 ans



Il ne devrait pas y avoir de nouvel emprunt en 2020.

11-Investissements 2020

Epargne brute prévisionnelle 2020 :	1 998k€
Remboursement du capital de la dette :	- 730k€
Epargne nette :	1 268k€
Résultat prévisionnel N-1 :	1 400k€
Dépenses imprévues :	- 100k€
FCTVA (rattrapage 2016-2018) :	1 540k€
Subventions d'investissement :	3 260k€
Cessions :	980k€
Autofinancement disponible :	8 348k€

Nouvelles dépenses d'investissement 2020

Les propositions de dépenses d'investissement pour 2020 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Le détail est présenté dans le tableau annexé à cette note.

Services	Montant (k€)
Associations	2 495
Sport	2 032
Scolaire	1 628
CTM	584
SCIN (voirie)	589
BEB	241
Foncier	467
Culture Aronde Bibliothèque	160
Informatique	79
Autres et arrondis	73
Total	8 348

Détail des investissements de plus de 20k€

Service	Libellé	Montant
AS	Suite travaux Espace Charte	2 400 000 €
SPO	Travaux du nouveau tennis (hors clos couvert)	2 000 000 €
SC	Projet de périscolaire Bartholdi 1	900 000 €
SCIN	Voirie rue de Dietwiller tronçon depuis la rue de la Clairière jusqu'au n°37	200 000 €
JF	Acquisition d'une propriété rue Foch	200 000 €
JF	Dévoiement du câble SNCF	192 500 €
SC	Isolation extérieure Bartholdi 2	180 000 €
SCIN	Voirie rue Clemenceau trottoirs tronçon entre les rues de la Paix et des Vosges	170 000 €
SC	Remplacement des menuiseries extérieures école Bartholdi 2	160 000 €
SCIN	Voirie remplacement des pavés granit par de l'enrobé place Boog	100 000 €
SC	Travaux de ventilation école Bartholdi 2	90 000 €
SCIN	Eclairage public fourniture de luminaires	80 000 €
AS	Equiperment de l'Espace Charte en mobilier	76 000 €
SC	Remplacement des volets roulants école Bartholdi 2	60 000 €
BEB	Installation de Brises Soleil à la mairie	60 000 €
SCIN	Marché d'entretien des voiries	60 000 €
SCIN	Opération de point à temps	56 800 €
SCIN	Marché d'entretien de l'éclairage public	50 000 €
SCIN	Marquage routier	50 000 €
SC	Réfection sol mur plafond acoustique de la salle de jeux de l'école Pasteur	40 000 €
BI	Réparation du colombage de la bibliothèque	40 000 €
BEB	Concours d'aménageur pour l'espace d'accueil et hall de la mairie + extension	35 000 €
SC	Installation de volets roulants alu côté sud-ouest école Lyautey I	30 000 €
JF	Frais d'actes de notaires et PV d'arpentage	30 000 €
SCIN	Matériel et outillage de voirie - signalisation	25 000 €
SCIN	Voirie liaison piétonne école Schweitzer / rue de la Navigation	25 000 €
SCIN	Voirie passage en zone de rencontre et sens unique de la rue de la Navigation	25 000 €
SCIN	Voirie diagnostic de sécurité des 2 passerelles rue de Bâle	25 000 €
CT	Installation de panneaux photovoltaïques au CTM	22 000 €
SCIN	Voirie dispositif de fermeture rue du collège tronçon Gambetta/Verdure	20 000 €
SCIN	Entretien des chemins ruraux	20 000 €
SCIN	Installation dispositif pour mal voyants sur les feux tricolores	20 000 €

12- Engagements pluriannuels envisagés

Eco quartier :

Les Villes d'Illzach, Riedisheim et Rixheim envisagent la réalisation d'un écoquartier dont le périmètre de réflexion-environ 40 ha- se situe à cheval sur les trois bans communaux. Il s'agit d'un vaste espace en mutation ou en friche, situé au sud-est de l'agglomération, à proximité de voies de desserte ferroviaire, fluviale et routière majeures, ce qui confère au site un véritable enjeu.

Les communes, après avoir conduit des réflexions séparément, ont exprimé le souhait de se regrouper pour les mutualiser et faire émerger un projet commun. C'est ainsi qu'est née la volonté de développer un projet d'écoquartier à forte dominante d'habitat résidentiel avec des équipements publics et à haute qualité environnementale.

Parallèlement, compte tenu des enjeux en termes de transport, de l'ampleur du projet, de son impact territorial mais aussi de l'ambition que ce nouveau pôle de développement soit vecteur d'attractivité pour redynamiser le marché du logement, attirer une population exogène à l'agglomération et in fine entraîner l'arrivée de nouvelles entreprises, m2A s'est associée à la réflexion des trois communes.

Ainsi, une convention a été passée le 30 octobre 2018 avec M2A afin de désigner l'agglomération comme maître d'œuvre et conclure un marché avec CITIVIA SPL pour conduire une étude de faisabilité. Riedisheim s'est engagé dans le financement de cette étude de 119 400€ à hauteur de 18 225€ par délibération en date du 24 octobre 2019. Avant cette mutualisation, la ville de Riedisheim avait déjà acquis 3,58 hectares de terrains.

Espace Charte

La société de Tir de Riedisheim dispose actuellement d'un stand de tir vieillissant ne permettant que la pratique du tir 50 mètres. Les travaux à entreprendre pour le mettre aux normes d'accessibilité de ce site ne peuvent financièrement être réalisés. De plus, l'association a besoin de développer de nouvelles disciplines, plus accessible, pour se redynamiser.

Il est donc important de reloger la société de tir en lui apportant les équipements nécessaires pour éviter sa disparition et même la renforcer. L'espace Charte, bâtiment neuf, respectera toutes les normes en vigueur et permettra donc l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Par

ailleurs, en plus du stand de tir à 50m (couvert), un stand de tir à 10m sera construit, afin de suivre l'évolution de la pratique du tir sportif et permettre une pratique tout au long de l'année.

En outre, le tir à 10m est plus accessible aux enfants et de manière générale à la découverte du tir. Ainsi, ce nouvel équipement devrait permettre un développement de la pratique. La ville de Riedisheim, au travers de la convention de mise à disposition, a fait de l'ouverture de la discipline une priorité afin que le plus grand nombre de personnes puissent s'essayer à cette pratique et profiter de ce nouvel équipement.

Par ailleurs, le projet intègre d'autres espaces permettant de répondre à différentes sollicitation tant associatif que d'usager. Il apportera ainsi des services tels que la location de salle polyvalente pour des festivités, des espaces sportifs et culturels ou des locaux de stockage pour les associations.

Location de salle polyvalente

La salle polyvalente, située au 2^e et dernier étage sera disponible aux particuliers souhaitant fêter un anniversaire, un mariage ou tout autre évènement. D'une surface de 223 m², équipé d'un bar et d'un office, elle pourra accueillir jusqu'à 200 personnes. Largement vitrée et bien exposée, une lumière naturelle viendra baigner la salle tout au long de la journée. Une magnifique terrasse de 107 m² complète l'offre et rend cette salle unique dans les environs.

Espaces sportifs et culturels

Le bâtiment abrite donc 2 pas de tir afin de permettre la pratique du tir sportif de sa découverte jusqu'à son plus haut niveau de compétition. Au rez-de-chaussée, les tireurs profiteront d'un stand de tir à 10 mètres équipé de 20 postes de tir et de ciblérie électronique permettant que ses 330 m² puissent être mutualisés et utilisés à d'autres fins comme notamment la pratique de la danse, le sol étant constitué d'un parquet lisse. Au 1^{er} étage sera installé le stand de tir à 50 mètres avec vestiaires, club house, bureau et chambre forte. Des réservations dans les câblages seront prévues afin de l'équiper ultérieurement en ciblérie électronique à 50 ou 25 mètres anticipant le cas échéant un souhait du club ou une évolution de la pratique.

Une salle de répétition disposant d'un traitement acoustique particulier (120 m²) est aussi présente au rez-de-chaussée pour le développement des pratiques musicales.

Espaces de stockage associatif

Une zone de 317 m² a été aménagée dans le bâtiment afin de permettre à des associations de stocker du matériel. Ceci dans l'objectif de faciliter la vie associative et d'apporter un maximum de facteurs en faveur du maintien du tissu associatif actuel, voire de son développement dans cette période où le bénévolat et l'engagement peinent à recruter.

Techniquement le projet fait appel à des solutions simples, rapides à mettre en œuvre et très peu polluantes. Les exigences thermiques environnementales et acoustiques seront respectées.

Le futur complexe et les aires de stationnement occupent la quasi-totalité de la parcelle. Les surfaces d'enrobés ont été réduites au minimum pour satisfaire aux besoins de desserte et de fluidité. Les aires de stationnement de proximité seront drainantes et végétalisées. Une nappe d'arbre à hautes tiges viendra protéger les aires de stationnement d'un ensoleillement excessif. Une bande centrale, traitée plus noblement en béton grenailé matérialisera le chemin vers l'entrée du futur projet. La toiture au droit de la salle des fêtes sera végétalisée en ceinturage de la terrasse accessible réalisée en platelage bois.

Cet équipement, à l'une des « portes » de la ville se présente comme une véritable figure de proue embellissant le paysage et créant de par sa symétrie avec la nouvelle base de canoé kayak de l'autre côté de la rue de Modenheim une entrée de ville remarquable.

La situation directe du bâtiment est aussi un véritable atout, au bord du canal du Rhône au Rhin, la terrasse profite d'un environnement des plus agréables. La piste cyclable qui longe cet axe fluvial permet une large desserte de l'équipement par la mobilité douce.

Par ailleurs, il est à noter que le projet intègre l'implantation d'un bassin d'orage, sous le parking, pour la protection des populations du quartier par le SIVOM. Ce dernier étant à la recherche de foncier depuis de nombreuses années dans cette zone.

Le projet est actuellement en cours de construction les marchés ont été attribués pour un montant de 3 179 126 € et le chantier a démarré en février 2019, des avenants ont été passés pour un montant total de 54 302€, au 1^{er} décembre, nous avons payé 1 161 024€. Le bâtiment devrait être finalisé pour le 1^{er} semestre 2020.

Tennis

Les installations tennistiques de la Ville de Riedisheim nécessitent d'importants travaux du fait de leur vétusté, mais aussi de l'absence d'accessibilité de certaines installations. Le club de tennis de Riedisheim, 3^{ème} club du département, produit régulièrement des champions dont, ces dernières années, Nina MATHIS et Antonin WITZ, évoluant en championnat de France (en tennis adapté pour la première). Ils ont besoin de nouvelles installations aux normes sans quoi ils devront quitter le club pour maintenir leur niveau.

Pour ce qui concerne le projet de la Ville, il s'agit de créer une halle sportive au 1^{er} étage du bâtiment incluant trois courts de tennis couverts, les bureaux, les vestiaires et le Club-House de l'association. A l'extérieur, il prévoit trois courts en plein air, un paddle, un mini court pour les plus petits et un espace paysager.

Par ailleurs, le Super U de Riedisheim souhaite s'étendre. De par sa position géographique l'extension ne peut s'envisager que vers le site tennistique de la Ville. Cette conjoncture de besoins nous a amené à envisager un projet global mutualisé qui intègre la superposition des deux entités afin d'optimiser l'utilisation de l'emprise foncière.

Ce projet, construit en étroite collaboration avec le Club, permet en outre d'optimiser leur utilisation, un entraîneur pouvant suivre en même temps 3 cours (sur courts couverts ou plein air). C'est ainsi un véritable second souffle qui sera donné à l'association lui permettant d'envisager sereinement son avenir.

Les travaux ont démarré cet automne avec la destruction du bunker. Pour 2020, 2 000 000 € sont proposés au budget de la ville pour les travaux qu'elle aura à réaliser pour la construction des installations. S'y ajoutera le montant d'achat du clos couvert.

Périscolaires

Depuis 2010, les sites périscolaires des écoles Bartholdi et Lyautey connaissent une croissance des demandes d'accueil. L'habilitation est aujourd'hui de 98 places le midi et 42 places le soir pour Bartholdi et 126 places le midi et 56 places le soir pour Lyautey. La restauration des enfants des deux périscolaires se fait actuellement au « Resto », un bâtiment communal situé rue du Collège, où déjeunent également les collégiens.

Cette restauration implique le déplacement quotidien à pied des enfants et la gestion en quatre services de la pause méridienne.

Pour les activités, des salles de classes ont été mises à disposition par la Ville et équipées par m2A, le gymnase est par ailleurs également mis à disposition à Bartholdi.

Aujourd'hui, les locaux du « Resto » atteignent leur limite en termes de places, d'autant plus que des collégiens supplémentaires sont à prévoir pour la prochaine rentrée, en raison de l'évolution de la carte scolaire.

Afin de solutionner cette situation et d'améliorer les conditions de l'accueil périscolaire à Riedisheim, m2A a accepté de créer des locaux périscolaires sur le site de l'école Bartholdi et de l'école Lyautey. Le projet comportera des espaces de restauration, d'activités, office, sanitaires, vestiaires, bureau... pour permettre au minimum l'accueil des 98 enfants présents actuellement le midi pour Bartholdi et des 126 enfants présents actuellement le midi pour Lyautey.

Cette création permettrait de maintenir les enfants à proximité de leur école, de supprimer les déplacements pour la restauration et de restituer les salles de classes actuellement occupées.

Une convention a été établie le 29 août 2019 afin que M2A confie à Riedisheim la réalisation d'une étude de faisabilité qui comprendra un programme complet pour cette opération, ainsi que la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle afin de le soumettre à l'approbation des instances de m2A, qui arrêtera le montant de sa participation financière en tenant compte des subventions pouvant être perçues au titre de cette opération.

13- Prospective

FONCTIONNEMENT	Rétrospective				Prospective		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations, locations	1 064 901 €	981 160 €	1 242 919 €	1 040 000 €	1 160 800 €	1 184 016 €	1 207 696 €
Impôts locaux	5 560 855 €	5 992 696 €	6 061 169 €	6 292 374 €	6 349 005 €	6 406 146 €	6 463 801 €
Autres taxes	606 174 €	685 550 €	804 456 €	745 322 €	705 399 €	740 669 €	777 702 €
DGF	1 486 220 €	1 345 438 €	1 283 357 €	1 216 772 €	1 108 129 €	1 052 722 €	1 000 086 €
Autres dotations, reversement de fiscalité et atténuation de charges	2 158 865 €	2 045 802 €	2 104 440 €	2 206 667 €	2 216 667 €	2 216 667 €	2 216 667 €
Cessions	444 157 €	904 500 €	25 000 €	180 000 €	980 000 €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 321 172 €	11 955 146 €	11 521 341 €	11 681 135 €	12 520 000 €	11 600 220 €	11 665 953 €
<i>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors cessions</i>	<i>10 877 015 €</i>	<i>11 050 646 €</i>	<i>11 496 341 €</i>	<i>11 501 135 €</i>	<i>11 540 000 €</i>	<i>11 600 220 €</i>	<i>11 665 953 €</i>
<i>% évolution par rapport à N-1 (hors cessions)</i>	<i>-3,3%</i>	<i>1,6%</i>	<i>4,03%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,6%</i>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Rémunérations et charges de personnel	5 037 355 €	4 963 203 €	4 945 507 €	5 025 000 €	5 045 000 €	5 120 675 €	5 197 485 €
Dépenses des services	2 956 630 €	3 160 008 €	3 278 117 €	3 400 000 €	3 735 000 €	3 779 820 €	3 825 178 €
Intérêts de la dette	395 893 €	370 129 €	346 864 €	330 000 €	310 000 €	281 082 €	253 949 €
Atténuations de produits, charges exceptionnelles etc	290 803 €	290 710 €	285 434 €	280 000 €	302 000 €	290 000 €	290 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 680 681 €	8 784 050 €	8 855 922 €	9 035 000 €	9 392 000 €	9 471 577 €	9 566 612 €
<i>% évolution par rapport à N-1</i>	<i>-1,9%</i>	<i>1,2%</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,0%</i>	<i>4,0%</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,0%</i>
EPARGNE BRUTE	2 640 491 €	3 171 096 €	2 665 419 €	2 646 135 €	3 128 000 €	2 128 643 €	2 099 342 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>23,3%</i>	<i>26,5%</i>	<i>23,1%</i>	<i>22,7%</i>	<i>25,0%</i>	<i>18,4%</i>	<i>18,0%</i>
Remboursement du capital de la dette	589 552 €	621 717 €	643 720 €	665 000 €	730 000 €	748 326 €	764 044 €
EPARGNE NETTE	2 050 939 €	2 549 379 €	2 021 699 €	1 981 135 €	2 398 000 €	1 380 317 €	1 335 298 €
<i>EPARGNE NETTE hors cessions</i>	<i>1 606 782 €</i>	<i>1 644 879 €</i>	<i>1 996 699 €</i>	<i>1 801 135 €</i>	<i>1 418 000 €</i>	<i>1 380 317 €</i>	<i>1 335 298 €</i>

14- BUDGET ANNEXE EAU 2020

Dépenses de fonctionnement	
627 Services bancaires et assimilés	1 000,00€
658 Charges diverses de gestion courante	100,00€
66111 Intérêts	35 000,00€
673 Titre annulés sur exercices antérieurs	3 000,00€
022 Dépenses imprévues	3 000,00€
Total dépenses réelles de fonctionnement	42 100,00€
023 Virement à la section d'investissement	295 688,17€
6811 Dotations aux amortissements	145 000,00€
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	440 688,17€
Total des dépenses de fonctionnement	482 788,17€

Dépenses d'investissements	
21531 Réseaux d'eau	315 458,41€
1641 Emprunts en euros	120 000,00€
020 Dépenses imprévues	20 000,00€
Total des dépenses réelles d'investissement	293 000,00€
Amortissement des subventions	4 000,00€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	4 000,00€
Total des dépenses d'investissement	459 458,41€

Recettes de fonctionnement	
70111 Vente d'eau aux abonnés	284 000€
Total recettes réelles de fonctionnement	284 000€
002 Résultat de fonctionnement reporté	194 788,17€
777 Amortissement des subventions	4 000,00€
Total des recettes d'ordres de fonctionnement	198 788,17€
Total des recettes de fonctionnement	482 788,17€

Recettes d'investissements	
Total des recettes réelles d'investissement	0,00€
001 Résultat d'investissement reporté	18 770,24€
021 Virement de la section de fonctionnement	295 688,17€
281531 Amortissement réseaux d'eau	145 000,00€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	459 458,41€
Total des dépenses d'investissement	459 458,41€